Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260605-20260608_3-DE

Commune de Trémereuc
Département des Côtes d'Armor

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures vingt minutes,
Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Trémereuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Ciara Martin.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BADONI

2026-38 Renouvellement de l'adhésion à la veille sur les financements de projets auprès de l'ADAC

M. Le Maire rappelle qu'à la demande d'un grand nombre d'élus, et après que l'ensemble des communes du département adhérentes à L'ADAC 22 a été questionné notre Conseil d'administration a proposé que l'Agence puisse accompagner les collectivités dans la recherche de financements permettant de leur projet, notamment d'investissement.

Cette nouvelle mission de l'ADAC 22, testé au cours des mois passés, comprend deux volets.

Le premier volet est une veille en continu des appels à projets et à manifestation d'intérêt élargie aux autres sources de financements annuels ou contractuels (DETR, DSIL, contrats de territoires) afin de disposer d'une vision large des possibilités ouvertes aux communes.

Au titre du second volet, pour les communes qui souhaitent, l'ADAC 22 peut également les accompagner dans une démarche de rechercher approfondie de financements et de montage des dossiers de demande de subventions.
Ce volet complémentaire, plus conséquent et spécifique pour la demande d'adhèrent donne lieu à devis conformément aux pratiques habituelles de l'agence en matière d'assistance à maitrise d'ouvrage.

M. Le Maire propose de renouveler ce service est proposé pour l'année 2024. Soit pour la commune de Trémereuc **entre 500 à 1000 habitants : 100€ /an**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion à la veille sur les financements de projets auprès de l'ADAC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

MAIRIE DE TREMEREUC
22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine